Annexe 2.2

Entente d'harmonisation plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) UA 041-51 Chantier MANON (BMMB)

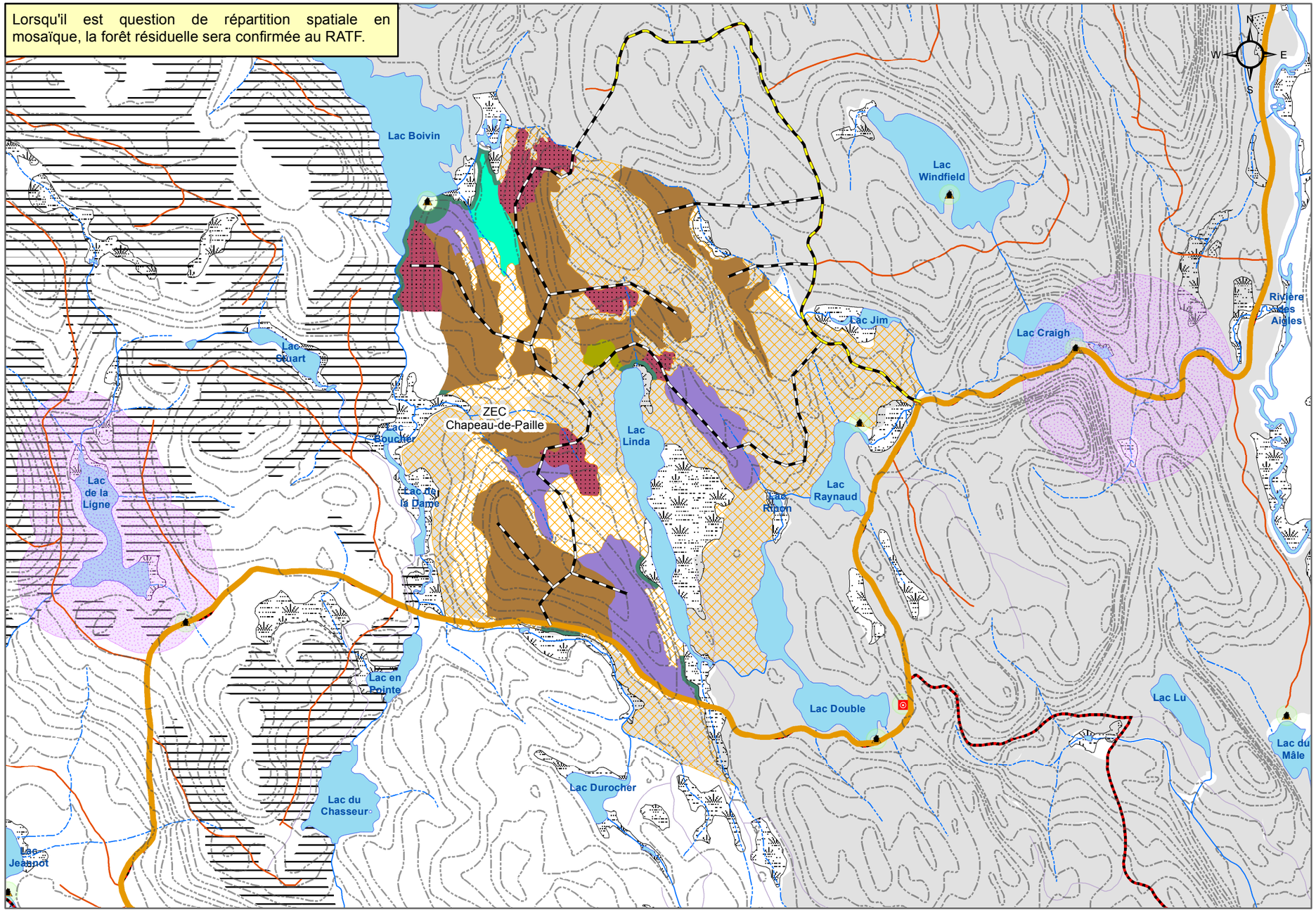

Préoccupations et enjeux

Mesures d'harmonisation

1. Pour la première semaine de chasse à l'orignal à l'arme à feu sur le territoire des Zec de la Mauricie, les activités de récolte et de construction de chemins seront permises dans ce secteur seulement si le chantier est retenu suite à l'application du processus annuel de sélection des secteurs entendus entre les parties (BGAD, BMMB, ZEC).
Les modalités liées à ce processus sont décrites de façon détaillée dans le formulaire d'entente d'harmonisation.

2. L'ACHETEUR devra aviser la ZEC, par le biais de l'ARGZM, à une fréquence hebdomadaire, du détail des différentes activités forestières (la construction de chemin, la récolte et le transport). La communication est souhaitée au plus tard le vendredi précédant la semaine des activités. L'ACHETEUR peut contacter l'ARGZM s'il souhaite s'entendre sur d'autres façons de transmettre l'information. (Les coordonnées de l'ARGZM sont disponibles à l'annexe III)

3. Le BMMB avisera la ZEC, par le biais de l'ARGZM, lorsque la rencontre de démarrage sera réalisée et l'informera de la date prévue des travaux. Après les opérations, le BMMB informera la ZEC lorsque le rapport d'activité sera déposé, pour que celle-ci puisse aller valider les points qu'elle désire et de rapporter ses observations au BMMB, dans un délai d'un mois.

4. L'ACHETEUR devra, dans la mesure du possible, minimiser la construction de nouveau chemin ainsi que la création d'interconnexion avec les chemins existants (boucles).

Représentant MFFP

_____

Signature Date

Représentant Zec Chapeau-de-Paille

_____

Nom, prénom

_____

Signature Date

Traitement
- CPI_RL-MUL
- CS-SLEG
- CPI_CP-PG
- CPI_RL-PR
- CPPTM_DIS
- CPRS_U-BOUQ
- CPRS_U-SLEG
- CPRS_BA
- CPR_U-ENS
- CPR_BA-ENS
- RML
- RPLB_700

PAFI-O

Infrastructure projetée
- Réfection
- Implantation

Code terrain
- improductif
- non forestier

Affectation du territoire
- Aménagement faunique
- Abri sommaire
- Établissement d'hébergement
- Fin de villégiature personnelle
- Fin de villégiature commerciale
- Site autochtone
- Camp de piégeage
- Poste d'accueil
- Sentier quad FQCQ
- Sentier de motoneige FCMQ
- Usage forestier linéaire
- Usage forestier surfacique
- Protection SFI
- Secteur de chasse

Historique des coupes
- 2000-2004
- 2005-2009
- 2010-2014
- 2015-2017

Infrastructure existante
- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire
- Carrossable
- Autre
- Voie ferrée
- Gazoduc
- Vieux Chemins

Territoire faunique structuré
- Petits lacs aménagés (PLA)
- Pourvoirie Droits Exclusifs (PADE)
- Zecs DGR04
- Réserves fauniques

Sources

Base de données topographiques du Québec (BDTQ 20k)	MRNF	2012
PAFI-O	MFFP	2019

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08

0 120 240 480 Mètres 1:20 000

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur central
Direction de la gestion des forêts Mauricie-Centre-du-Québec
Unité de gestion du Bas-Saint-Maurice

© Gouvernement du Québec, 2020

Date : 6 février 2020
Version : 2

Forêts, Faune et Parcs
Québec